



Contact et siège social :
M. Philippe Cogez – Président
763, square Robert Desnos – 59450 Sin-Le-Noble
☎ : 06.45.82.56.53 / Courriel : apacer59450@orange.fr
Site : www.apacer.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

COMPTE-RENDU

VENDREDI 3 MARS

17H30 – Au centre social « Saint-Exupéry »

Présents : Philippe COGEZ, Président - Gérard LUKASZEWSKI, 1^{er} vice-président - Jean-Pierre STOBIECKI, 2^{ème} vice-président - Jean-Joseph BURY, trésorier - Audrey COGEZ MERTZ , secrétaire - Gérard DEMEYER, secrétaire adjoint, ainsi qu'Annie DAUTRICOURT et Siegrid DELECOURT du conseil d'administration.

Invités présents : Christophe DUMONT, Maire – Marie-Josée DELATTRE, adjoint à la vie associative et politique locale associative, associations sportives et non sportives, commerce et artisanat – Jean-claude DESMENEZ, adjoint au stationnement, sécurité des biens et des personnes, sécurité routière, circulation, propreté – Pascal DAMBRIN, délégué à la gestion urbaine, sociale et citoyenne de proximité et Moktar BOUBERKA, service de la tranquillité publique ainsi que Saïd et Sihem, service médiation de la tranquillité publique (SMTP).

Invités excusés : Jean louis POILLION, directeur des jardins de Cocagne – Daisy VINCENT, responsable du pôle aménagement de Douaisis-Aglo

A l'ordre du jour

- Point sur l'année 2022 et début d'année 2023
- Rapport financier
- Election des membres du bureau
- Questions diverses

L'Assemblée était présidée par Monsieur Philippe Cogez, Président de l'APACER.

Le président salue et remercie l'assistance ainsi que les élus. Excuse Monsieur le Maire qui viendra un peu plus tard. Les plus fidèles adhérents de notre association étaient présents ce qui reconforte le Président mais aussi les membres du bureau et les membres du Conseil d'Administration. De nouvelles personnes ont répondu à l'invitation. C'est fut un plaisir, pour le Président, de les rencontrer et d'échanger avec elles.

1 - POINT SUR L'ANNEE 2022 ET DEBUT D'ANNEE 2023 :

a) Centre social Saint-Exupéry :

Pour faire suite à l'ouverture du centre social Saint-Exupéry qui a eu lieu en septembre 2021, le Président nous informe de l'arrivée d'une nouvelle directrice Mme Sabrina HOUSSANA qui a pris ses fonctions en décembre 2022. L'APACER l'a rencontrée pour lui présenter l'association. Le Président informe qu'ils ont un projet ensemble concernant le centre social, à savoir l'élaboration d'un pêle-mêle reprenant l'histoire du bâtiment avant de devenir un centre social.

b) Problématiques du quotidien dans les Epis et le Raquet :

Monsieur le Président informe que l'APACER a envoyé un courrier à Monsieur le Maire le 17 septembre 2022 afin d'obtenir un rendez-vous pour poser le problème de gestion de conflits avec les élus. Monsieur Le Maire a répondu et l'APACER a obtenu un rendez-vous le 07 octobre 2022.

Monsieur le Président passe la parole à Pascal Dambrin qui était présent lors de la réunion du 7 octobre 2022. Il évoque les problématiques soulevés lors de cet entretien, à savoir, entre autres :

- les infiltrations d'eau au niveau des noues,
- une demande d'intervention sur un égout bouché au croisement de la rue Simone Veil et Van Gogh,
- une demande de mise en place de panneaux officiels pour l'avenue Charles de Gaulle et la rue Simone Veil,

- une pose de plots anti-stationnement afin de faciliter la visibilité au niveau du croisement de la rue Simone Veil à l'endroit des 3 stops,
- une demande de mise en place de corbeilles pour les arrêts de bus de l'avenue Charles de Gaulle car trop de déchets au sol (arrêt « commerce),
- demande de renommer de l'arrêt de bus « commerce » et le nommer différemment car cet arrêt porte à confusion n'ayant pas de commerce autour mais plutôt une maison de santé,
- demande la création de passages piéton à divers endroits,

Des rencontres régulières sont mises en place pour remonter, aux élus, les problèmes.

c) Rencontre avec Dalkia :

Le président nous informe qu'une réunion est organisée annuellement avec Dalkia concernant les coûts énergétiques et les contrats de Dalkia envers la ville. L'APACER n'a pas pu y participer cette année n'ayant pas pu se libérer.

d) Diagnostic en marchant :

Le Président informe qu'il y a eu 2 diagnostics en marchant cette année. Il évoque une petite remarque concernant le nombre de participants. Il souhaiterait qu'il y ait un peu plus de personnes pour relever les différents problèmes qui seront remontés à la Mairie ou à Douaisis-Agglo, dans la mesure du possible.

e) Les futurs logements :

Le président évoque la démolition des Couronnes qui est prévue en 2024 et qu'il n'y a pas d'autres nouvelles sur le plan du Nouveau Programme National et Renouveau Urbain (NPNRU) sur les Epis. Une enquête publique est mise en place par Douaisis - Agglo ainsi qu'un cahier de doléances disponibles au centre social Saint-Exupéry et en mairie. Une réunion sera programmée courant Mars par Douaisis Agglo.

Moktar prend la parole et fait une parenthèse. Il évoque le sentiment d'abandon de la part des locataires, par Norévie. Il nous informa qu'après l'incendie, le maire et le sous-préfet se sont rendus sur place et ont constaté par eux-mêmes l'étendue des dégâts. Il y a eu une première visite sans les bailleurs. Au vu des problèmes, il y a eu une rencontre avec le bailleur (et une) avec une demande de réparations et listée : le cadre de vie n'était pas respecté par les bailleurs, non-respect des dépôts sauvages, des cafards et des rats présent d'où un sentiment d'insécurité. Une mise en demeure a été remise auprès du bailleur. Suite à cette intervention, les entrées ont été repeintes

et sécurisées par des caméras...Une troisième visite a été effectuée pour savoir si Norvège avait respecté le contrat. 90% des travaux ont été effectués.

Il nous informe également que sur les 120 logements il reste encore 40 familles à reloger qui souhaitent rester dans le quartier pour les commodités de proximité avec les commerces par exemple et pour un problème de mobilité.

Concernant les personnes âgées à reloger, Norvège n'a pas de solution pour l'instant mais s'engage à mettre en place une réunion une fois par mois pour essayer d'en trouver.

Au niveau du trafic urbain, Moktar nous informe également, que fasse à la violence, notamment envers de la police municipale, il y aura désormais, un passage 1 fois par semaine par police nationale dans le quartier pour contrôle d'identité.

Concernant les déchets, devenus une décharge, auprès des immeubles, Norvège s'engage à suivre le déménagement jusqu'à la déchèterie (car au vu de la démolition des immeubles, il y a beaucoup de départs et beaucoup laissent leur encombrant au pied des immeubles).

Pour le déménagement, Moktar nous informe également qu'en partenariat avec la ville, Norvège prend en charge le déménagement et les frais inhérents.

Monsieur le Président reprend la parole. Il informe qu'il y aura 10 logements Partenord en attente de construction dans le quartier des Epis et 180 logements par le groupe Nexity prévus sur la place du marché de Sin Le Noble (anciennement Serre Dambrine), destinés à la location et à la vente.

f) Route de Carcassonne :

Le Président informe qu'il a été interpellé par les riverains concernant la rue de Carcassonne au niveau du Puits du midi suite à son ouverture sur l'avenue Joséphine Baker. Cette rue sera revue. Elle va être étudiée par Mme Sabrina Fouache, Directrice des gros œuvres et Monsieur Henri Jaruga, adjoint. Il précisa également que le Puits du Midi a son propre Conseil de quartier et que cela serait bien si l'APACER pouvait se mettre en contact avec eux.

g) Parking de délestage :

Après de nombreux mails envoyés à la ville et les nombreuses rencontres avec Mme Daisy Vincent de Douaisis-Agglomération et à la demande des riverains, le parking de délestage, à côté du parking de Sourcéane, sera ouvert dès ce lundi 6 mars 2023. Celui-ci permettra aux parents des élèves de l'école P. Deblock d'occuper le parking ainsi qu'aux visiteurs du Groupe Marianne.

Pour information, texte extrait du service public, publié le 22 août 2022 – direction de l'information légale et administrative (premier ministre) concernant le trottoir :
« *Qu'est-ce qu'un trottoir ? « ...Dès lors qu'un véhicule est garé sur la partie latérale de la chaussée, si celle-ci est nettement différenciée de la partie centrale, il est considéré comme garé sur un trottoir et doit donc être considéré en stationnement très gênant. La Cour de cassation confirme donc la condamnation de l'automobiliste fautif »*

Le Président laisse la parole à Moktar. Celui-ci nous informe qu'il y aura une semaine d'information afin de prévenir les parents d'élèves que le parking de délestage est à leur disposition et qu'ils devront dorénavant l'utiliser. Ensuite, il y aura des verbalisations. Avec l'ouverture du parking, on espère qu'il y aura moins de tensions entre les parents et que les habitants des alentours, notamment à mobilité réduite, pourront circuler en toute sécurité. Des formations sur la sécurité sont également mises en place avec les élèves de CM1 et CM2 et le problème de stationnement en fait partie.

Au groupe Marianne Développement, des potelets ont été rajoutés pour éviter que les gens se stationnent sur le trottoir. C'est toujours en cours de travaux.

h) SMTD (Syndicat Mixte des Transport du Douaisis) :

L'APACER a déjà participé à des groupes de travail organisés par le SMTD et en partenariat avec la ville, pour évoquer les avantages et inconvénients de la nouvelle ligne B (BHNS : Bus à Haut Niveau de Service). (qui remplacera la ligne 2)

Une enquête publique sera mise en place dès l'été 2023.

Le président nous informe que Monsieur CARPENTIER, responsable du pôle mobilité, transmettra, une fois validé, l'ensemble du dispositif prévu dans le cadre de cette enquête afin de nous associer à l'étape importante de consultation des citoyens.

i) Travaux d'aménagement :

Le Président informe avoir rencontré plusieurs fois Mme Daisy Vincent concernant les travaux d'aménagement des abords de l'écoquartier principalement au sujet de la gestion du stationnement. Il a été mis en place des portiques, des jardinières, des potelets et des plantations d'arbres. Le montant investi par Douaisis-Agglo s'élève à 1 096 975 € HT.

Le Président en profite pour évoquer l'arrivée de 4 restaurants dans l'Ecopark à côté d'Engie.

Il fait également un petit rappel sur le parc urbain de 45 hectares, soit 7 fois plus grand que le parc Bertin de Douai, endroit idéal pour effectuer de belles balades et apercevoir un cygne mais aussi des hérons et bien d'autres animaux. C'est vraiment un bel endroit.

Il évoque aussi le fait qu'il y aura prochainement une résidence sénior qui verra le jour.

La maison de santé va s'agrandir.

Concernant l'écoquartier, 300 logements vont être construits par l'investisseur parisien Ovesta.

Il informe également de l'achèvement de la patinoire prévue fin 2024 avec une capacité de 700 places assises. Il y aura 2 aires de glace : une de 60x30 et l'autre, plus ludique de 30x26 (source journal Douaisis-Agglo n°74)

Le Président nous informe avoir rencontré Monsieur David François, directeur des espaces verts de Douaisis-Agglo, le 1^{er} mars 2023. Concernant ce rendez-vous, l'APACER a évoqué les problèmes suivants :

- Revoir le contrat de ramassage des CADDIES entre la mairie et Auchan. Actuellement les CADDIES envahissent le Raquet.
- Revoir avec le service d'espaces verts de Douaisis-Agglo pour qu'il respecte plus l'environnement et la végétation car, actuellement, il passe le rotofil sans protège bordure, ce qui lacère les troncs et met en péril la vie de l'arbre et abîme le mobilier. A partir de mars 2023, une seule et même équipe entretiendra le Raquet.
- Les noues et la gestion des espaces verts :
 - o La noue le long de la ceinture entre les Epis et le Raquet est une « bande de propreté » qui sera donc entretenue comme une pelouse,
 - o Sur le domaine public, une bande de 2 mètres sera tondue au bord des accès et le reste laissé en friche pour la biodiversité.

La société laissera, dorénavant, 20cm d'herbe non tondu autour des troncs.

- Stationnement illicite dans le Raquet : la police municipale peut verbaliser.

2 - RAPPORT FINANCIER

Monsieur le Président passa la parole au trésorier qui présenta les comptes.

Bilan financier

Arrêté annuel au 31 décembre 2022

Solde au début de l'exercice 2022	517.75
Recettes	
- Subvention Mairie	150.00
- Cotisations	168.00
- Dons	13.00
Total des recettes de l'année 2022	331.00
Dépenses	
- Assurance responsabilité civile	52.65
- Site internet de l'APACER	77.00
- Alimentation et boissons	68.73
- Fournitures administratives et de bureau	182.38
- Frais de tenue de compte	24.00
- Dépenses exceptionnelles	30.00
Total des dépenses de l'année 2022	434.76
Solde à la clôture de l'exercice 2022	413.99

Le bilan est voté et approuvé à l'unanimité.

3 - ELECTION DU BUREAU

Le Président informa les personnes présentes :

- du départ de Jean Joseph BURY, trésorier, qui démissionne. Il souhaite pouvoir transmettre dans la sérénité,
- du départ de Gérard DEMEYER, secrétaire adjoint,

- et qu'une place est disponible au conseil d'administration.

Le Président demande aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées à la fin de l'Assemblée Générale.

Avant le passage aux questions diverses, le Président de séance donna la parole à monsieur Le Maire. Celui-ci reprend et approfondit les points évoqués. Il remercia les personnes qui siègent aux Conseils de quartiers et souhaite que le centre social soit le plus ouvert possible à la population. Il a fait le point sur les logements : 44 appartements Norévie seront centralisés au centre ville pour être proches de la Poste et des commerces.

4 - QUESTIONS DIVERSES

a) aires des gens du voyage :

Les riverains veulent savoir où seront les aires des gens de voyage. Monsieur le Maire nous informe qu'il y aura, probablement, un agrandissement de celle de Sin/Dechy (places supplémentaires). Il y a une étude sur la sédentarisation. Certains ne veulent pas aller dans les airs d'accueil, et d'autres familles n'acceptent pas d'être ensemble.

b) centre social Anne Frank :

Les gens se demandent pourquoi ce n'est toujours pas nettoyé depuis l'incendie. Tout est resté tel quel, des enfants y jouent, c'est dangereux. Monsieur le Maire a répondu qu'à cause de l'amiante, une procédure a dû être mise en place, ce qui prend du temps mais ce sera fait.

c) Problème de la fibre dans le square P. Eluard :

Les riverains ont la fibre mais celle-ci n'est pas raccordée. Ils se demandent pourquoi tous les squares le sont sauf celui-là. Monsieur le Maire leur demande si le nécessaire a été fait, à savoir de vérifier sur internet leur éligibilité, leur souscription auprès d'un opérateur. A la suite des réponses, Monsieur le Maire demande à Moktar d'aller à l'encontre des riverains pour récolter de plus amples informations afin de comprendre d'où vient le problème

d) Déformation de la chaussée square Gabriel Péri :

Les riverains rencontrent des problèmes dans cette rue. En effet, le route est déformée par les arbres. Le service assainissement de Douaisis-Agglo doit intervenir pour vérifier le réseau avant de pouvoir démarrer les travaux. Monsieur le Maire se propose de relancer Douais-Agglo. Moktar, Pasacal Dambrin et Monsieur Demenez doivent se rendre sur les lieux. Monsieur Demenez fera un point au prochain conseil municipal à la demande de Monsieur le Maire.

Pour conclure, Le Président remercie l'assemblée, Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, les riverains et adhérents pour leurs écoutes et pour leurs échanges. Il indique qu'il y aura un diagnostic en marchant très prochainement et leur demande de venir nombreux car plus il y aura de monde, plus on pourra avancer. Il les invite à partager le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15.